

Point 1/	- Délégations de vote	Page 1
Point 2/	- Désignation des secrétaires de séances	Page 1
Point 3/	- Communication du Président	Page 2
Point 4/	- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018	Page 2
Point 5/	- Décision(s) du Président	Page 2
Point 6/	- Débat d'Orientation Budgétaire	Page 6
Point 7/	- Adhésion au groupement de commande ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration des P.C.A.E.T.	Page 11
Point 8/	- Convention avec la Préfecture de la Somme pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	Page 13
Point 9/	- Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public	Page 13
Point 10/	- Questions diverses	Page 14

Alain GEST :

Mes chers collègues,

Vous ne serez pas étonnés si je commence mes propos par des excuses puisque nous avons beaucoup de retard, puisque nous étions en réunion de bureau jusqu'à il y a 3 minutes et donc, cette réunion s'est un peu attardée notamment pour un sujet que je vais d'ailleurs évoquer. Mais, nous allons tout de suite ouvrir la séance si vous le voulez bien. J'ai reçu des délégations de vote.

Point 1 – Délégations de vote :

Monsieur JARDE a donné pouvoir à Monsieur CLAISSE
Monsieur LEPERS a donné pouvoir à Monsieur VILLAIN
Monsieur STOTER a donné pouvoir à Monsieur BLEYAERT
Monsieur DESTOMBES a donné pouvoir à Madame THIEBAUT
Monsieur GERARD a donné pouvoir à Monsieur SIMON
Monsieur WATTELAINE a donné pouvoir à Monsieur BEAUVARLET
Madame RODINGER a donné pouvoir à Monsieur DESSEAUX
Monsieur LOGNON a donné pouvoir à Monsieur FRANCOIS
Monsieur DURIEUX a donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs dans la salle ? Non, il en est ainsi décidé. Je rappelle que les personnes qui ont un pouvoir votent deux fois ... ce n'est pas très imaginaire ce que je viens de vous dire.

Point 2 – Désignation des secrétaires de séances :

Alain GEST :

Je vous propose de désigner M. Pierre SAVREUX en qualité de secrétaire, et Mme FINET, qui est là en qualité de secrétaire adjoint. Cette fois-ci c'est le plus jeune qui est secondé par la moins jeune, éternellement jeune d'ailleurs.

Point 3 – Communication du Président :

Alain GEST :

En vérité nous avons des commissions, 6 qui sont aujourd'hui constituées, et vous avez dû avoir le tableau récapitulatif de ces commissions et de leurs membres, qui a été validé par le bureau. Est-ce qu'il suscite des observations ? Ok, pour ces commissions qui sont définitivement mises en place et qui sont normalement en passe de représenter l'ensemble des communautés de notre Pôle Métropolitain.

Deuxième point de la communication du Président, c'est juste de vous montrer une courte vidéo qu'on va tout de suite vous projeter si toutefois Emilie est prête et c'est une vidéo sur le Plan de Mobilité Rurale de la Communauté de Commune Somme Sud-Ouest. C'est bon. Pendant que vous réglez les choses, on peut passer au point suivant.

Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2018 :

Alain GEST :

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques, pas de questions ? Non on peut considérer qu'il est adopté sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret, je pense que sur ce point on peut l'éviter.

Jean-Michel MAGNIER : la page 19 du PV au paragraphe du bas, il y a un texte qui m'est attribué, je pense qu'il est plutôt attribué à Alain DESFOSES qu'à moi-même.

Alain GEST :

A la page 19, Jean Michel MAGNIER simplement, suite.... C'est ça ? Et ce n'est pas toi qui l'as dit ?

Jean-Michel MAGNIER :

Non

Alain GEST :

Alors qui l'a dit ?

C'est Alain DESFOSES, donc très bien, on remplace Jean-Michel MAGNIER, rendons à César ce qui appartient à Alain, voilà.

C'est bon pour ce point-là ? Est-ce que la vidéo est prête ? Ah vous savez ce qu'on va faire, on passera quand ça fonctionnera peut-être que notre gardien peut nous régler le problème mais ça va nous permettre d'avancer quand même. Si toutefois, j'arrive à m'y retrouver dans mes feuilles.

Alain GEST :

Où sont-elles les décisions du Président ?

Emilie LERIVEREND :

Il n'y en a pas eu pendant la période.

Alain GEST :

Je n'ai pris aucune décision. Certains sont peut être surpris du formalisme mais on a calqué la présentation du Pôle Métropolitain sur la collectivité que je préside c'est-à-dire qu'à chaque fois, ça commence par ces points-là, c'est d'ailleurs les textes qui nous disent de faire ainsi et donc qu'il y a effectivement des décisions qui sont en rapport avec le règlement intérieur dans lequel vous m'avez donné la possibilité de traiter de questions ou bien de questions budgétaires dans la limite du niveau de financement qui est autorisé, etc. et je dois rendre compte à chaque fois des décisions qui ont pu être prises entre la réunion précédente, donc celle du 19 décembre et aujourd'hui, il n'y en a pas eues donc le problème est ainsi réglé, j'en arrive au point 6 le Débat d'Orientation Budgétaire qui va être présenté bien entendu par notre Président de la Commission des Finances, Michel VILLAIN. Je voulais simplement vous dire que c'est la conception du budget de notre Pôle Métropolitain pour 2019, donc son premier vrai budget n'est pas simple et il nous avait jusqu'à présent amené à provoquer une réunion du bureau élargie à la conférence des Présidents ou la conférence des Présidents élargie au bureau, comme vous le voyez, à l'occasion de cette réunion, nous nous étions mis d'accord en ayant fait plusieurs simulations possibles dont vous aviez, les Présidents étaient tous informés plus les membres du bureau, et donc, nous sommes tombés d'accord sur une solution qui, comment dirais-je, permettait d'une part, de prendre en compte les actions que nous avons à mener dans le cadre du respect bien évidemment des statuts de notre organisme, et d'autre part, de tenir compte des difficultés budgétaires que les uns et les autres peuvent avoir.

C'est la raison pour laquelle lors de la dernière réunion de ce type, nous avons convenu d'une position consensuelle, qui faisait qu'on prenait une solution pour l'année 2019, qui était absorbable par Amiens Métropole en 2019 mais que l'on modifierait sur 2020, sur une autre des hypothèses qui avait été formulée, qui était moins favorable à Amiens Métropole. J'avais accepté ça pour arriver à un consensus. Nous sommes sortis de cette réunion d'accord sur la présentation.

Il y a quelques jours de cela, notre collègue, Laurent SOMON, m'a téléphoné pour me dire qu'il n'était pas d'accord sur cette mouture, il avait à l'époque préconisé de retenir la solution qui n'interviendra qu'en 2020, qu'il remettait ça en cause, il a agrémenté ça ce matin même, c'est pour cela que ça nous a un peu retardé parce qu'il m'a adressé un courrier assez long que je vais vous résumer, j'ai lu intégralement au Bureau parce qu'il me semblait normal, d'abord, de faire part à tout le monde d'une observation d'un des Présidents de Structure et puis, deuxièmement, ça touche le premier budget que nous avons à voter, premier budget qui, évidemment, dans les circonstances qu'on connaît, déjà, toujours difficile et que moi, je souhaiterais arriver à voir pris de manière consensuelle également. Il se trouve que Laurent SOMON rappelle d'abord qu'il n'était pas favorable à la solution que nous avons arrêtée, je signale que ce jour-là, Jean-Michel MAGNIER, qui représente la Communauté de Communes Nord Picardie était présent, qu'il a aussi, par souci de consensus, accepté la formule dont il savait pertinemment que ce n'était pas celle que Nord Picardie souhaitait et donc, en dehors de ça, Laurent SOMON rappelle le contexte budgétaire, les nouvelles conséquences des lois nouvelles GEMAPI, la prise en compte de l'Eau, rappelle qu'il a perdu des recettes car des communes ont rejoint soit Amiens Métropole soit le Val de Somme, ça lui a fait perdre 6.5 % de ses recettes, que les dépenses de fonctionnement n'ont pas été diminuées, qu'il va devoir intégrer la compétence GEMAPI, que certaines obligations législatives et d'augmentations de fonctionnements sont complètement incontournables et qu'il nous dit quand on a des problèmes financiers, on décale dans le temps, on reporte, comme c'est fait par exemple pour la loi sur les difficultés des personnes à mobilités réduites, les personnes handicapées de manière générale dont l'application est un peu à rallonge.

Il cite un certain nombre de lois ou demandes nouvelles de l'état, qui, effectivement, entraînent des dépenses nouvelles, mais il oublie de citer le Plan Climat Air Energie qui est également une loi qui doit s'appliquer. Amiens Métropole est en retard, on est clairement en retard, comme on a décidé de le faire ensemble, très bien, mais ça veut dire que nous, on ne peut pas le différer, et que nous, il le rappelle aussi d'ailleurs, on a d'autres obligations liées aux contrats que l'état nous a amené à signer avec lui sur les dépenses de fonctionnement et qui nous obligent à ne pas dépasser une augmentation de 1,25 des dépenses de fonctionnement par an pendant 3 ans. La première, ça s'est bien passé parce qu'on termine à 0,2 mais n'empêche que c'est quand même une obligation qui est devant nous et qui va peser pendant 3 ans, et on a aussi les mêmes obligations de prendre en compte les demandes nouvelles même si l'eau et l'assainissement, ça fait un moment que c'est dans nos compétences déjà. Et puis, il va jusqu'à interroger sur le fait qu'il y a peut-être des doublons, que l'agence d'urbanisme pourrait faire certaines choses qu'on ne lui demandait pas de faire jusqu'à présent, enfin, c'est ce que j'ai pu comprendre, que l'ingénierie que l'on pourrait proposer est possible avec le Conseil Départemental. Je vous résume le texte en même temps que je l'ai sous les yeux. Il rappelle la loi Notre, les compétences réelles de la loi Notre, il parle aussi des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, c'est vrai qu'il y en a dans 7 collectivités sur 8 mais pas sur Amiens Métropole. Enfin, je résume ce texte-là qui aboutit à quoi, c'est de dire que nous, on ne veut pas de ce budget là et donc, il dit qu'il ne veut pas le voter autrement dit que la Communauté de communes Nord Picardie ne voudrait pas le voter. Vous savez, dans ce cas-là, il y a deux solutions. La première solution, on met aux voix un budget le moment voulu c'est-à-dire le mois prochain, il manque une voix, enfin il manquera (X) voix et puis c'est tout. A titre personnel, je trouve un peu dommage que pour le premier budget à mettre en place du Pôle Métropolitain on commence par quelque chose qui ne soit pas consensuel alors qu'on a travaillé pour que ce soit consensuel.

Alors s'est ajouté à cette remarque, qui me paraissait importante de vous donner, des problématiques que Frédérique CHARLEY et Emilie ont dû prendre en compte sur la tenue de notre comptabilité interne à l'ex-syndicat mixte. Je ne sais pas, ceux qui siégeaient déjà précédemment, doivent se souvenir que nous avons antérieurement une personne qui était jusque mars 2018 en charge de ça, et c'était même le seul poste du Pôle Métropolitain en dehors de celui de Jérôme GRANGE qui était à cheval sur les deux. Et que cette personne, a quitté le Syndicat mixte pour aller travailler à Amiens Métropole dans une forme d'urgence et que, je dois le dire, j'ai moi-même découvert pour ma part et qui fait, qu'à partir de là, en accord avec son service, elle n'a plus consacré qu'une demie journée par semaine pour traiter les sujets de finances du syndicat. Et lorsque Frédérique et Emilie ont pris les responsabilités du Syndicat mixte nouveau donc du Pôle Métropolitain, ils ont dû en plus travailler avec un logiciel que personne ne connaît et qui n'est pas utilisé ailleurs et à commencer non plus dans Amiens Métropole. Tout ça a été compliqué, sur les informations qu'ils avaient, mais je vais laisser Frédérique refaire la synthèse de tout ça, mais on a conçu le budget tel qu'il vous a été présenté jusqu'à présent, tel qu'il avait été au Bureau, en partant du principe qu'on avait 0 en caisse. 0 je dis en caisse mais ce ne sont pas les termes adaptés en terme de comptabilité publique mais c'est pour que ça parle à tout le monde. Ils ont épluché, à l'aide, cette semaine, de la direction financière d'Amiens Métropole mais ils ont trouvé des aides extérieures qui n'ont rien à voir avec le Pôle Métropolitain aussi, c'est un peu du bricolage mais il fallait faire en sorte de remettre les choses à l'endroit et voilà ce que ça donne. Frédérique vous avez la parole.

Frédérique CHARLEY :

Effectivement, comme le disait le Président, quand on a repris les choses en mains avec Emilie en octobre 2018, l'excédent de report 2018 sur 2019 était évalué à 70.000 € avec des dépenses qu'on a consenties entre temps, puisqu'il y a eu les Assises du Pôle Métropolitain qui représentaient un certain budget, il y avait aussi à financer les salons donc pour nous à partir de ce moment-là, on était à 0 en terme de finances et donc, on serrait les boulons au maximum pour ne pas dépenser un budget qu'on n'avait pas.

Encore une fois, Jérôme a fait ce qu'il pouvait avec les moyens qu'il avait à cette époque-là, on a découvert notamment des factures qui arrivaient, il n'y avait pas d'engagement comptable, vous l'avez bien dit, Louise étant partie au mois de mars, à un moment donné, ce n'est pas très simple de pouvoir tout gérer avec une personne absente. Donc pas d'engagement comptable, des factures qui arrivent sans bon de commande sans rien, il fallait les traiter, les prestations ont été effectuées, donc on a pris la précaution, bien sûr, de vérifier que ces prestations ont été effectuées, sans parler non plus d'un retard sur des régularisations vis-à-vis de l'Application du Droit des Sols dans le cadre du service mutualisé puisqu'il y avait deux avenants à passer sur 2017 et 2018, mettre à jour effectivement les prix des prestations ramenés à l'acte sur un calcul, je vous passe les détails, etc. Ces avenants, on est en train de les construire, voilà. Donc toute cette régularisation, la trésorerie nous a retoqués des mandats qu'on a fait en urgence sur ces questions d'ADS donc pour y retrouver nos petits, je ne peux pas employer d'autres termes, c'était assez difficile compte tenu du fait qu'à partir du moment où vous n'avez pas d'engagements comptables, comment vous voulez retrouver sur un logiciel, une trace d'une dépense ou d'une exécution budgétaire. Là, vraiment en faisant un travail, je dirais, de fournis, tout le monde s'y est mis au sein du Pôle à comptabiliser des factures à la main, à rechercher des éléments, Sébastien CAPRON nous a donné un grand coup de mains et d'autres personnes, à l'extérieur aussi, pour faire parler le logiciel, et aujourd'hui, il semblerait, à l'heure où je vous parle qu'on aurait un reste à réaliser de 2018 qu'on pourrait reporter en 2019 d'environ 200.000 €, ce qui nous donnerait beaucoup d'air pour appréhender ce BP 2019 qui fait effectivement débat. Le Président l'a dit, moi je suis parti d'un constat, on a des compétences, on a des actions maintenant pour conduire ces actions et pour mener à bien ces compétences, il faut un budget, et je suis parti du principe, qu'il y avait 0 en caisse ou un report très faible pour réaliser nos actions 2019. Avec toujours, il y a eu un premier travail avec les Présidents, avec Michel VILLAIN, on a beaucoup travaillé autour de ça, l'idée c'était de travailler sur un BP 2019 sincère, ultra-sincère je dirais. Pourquoi ? Parce qu'on était parti sur le PCAET sur une dépense de 250.000 € on a réduit de 15.000 €, on a gratté, excusez-moi le terme est impropre mais sur tous les sujets, on a essayé de gratter pour faire le minimum syndical pour conduire nos actions et nos compétences.

Si je prends l'exemple du Développement Economique, on en a parlé un certain nombre de fois avec Alain BABAUT, aujourd'hui, on fait des salons, c'est la débrouille parce qu'on va chercher des budgets des partenaires à droite à gauche mais on a un budget qui est très, très restreint. Et on ne fait pas, tout ce qu'on devrait faire, mais dans cette optique de 2019, d'avoir quelque chose qui soit un premier budget et des premières actions, on a essayé d'être le plus à l'économie possible mais compte-tenu de ces éléments, que je vous livre aujourd'hui, parce qu'on a la possibilité de rentrer et de faire parler le logiciel de meilleure façon, on aurait le potentiel de reste à réaliser autour de 200.000 €. Voilà.

Alain GEST :

Donc, c'est important de vous donner les précisions, on est en train de remettre, vous l'avez compris, les choses au carré.

Ça va certainement déboucher sur une nouvelle intéressante, comme je le disais tout à l'heure au Bureau, ça aurait pu être une mauvaise nouvelle, quand on est dans le brouillard comme ça on pourrait très bien avoir un déficit mais là, en l'occurrence, on devrait avoir un reste à réaliser qui soit reportable autour de 200.000 € ce qui évidemment, nous donnera de l'air pour le budget 2019 et peut être de résoudre le problème qui nous avait fait faire des économies sur chaque ligne puis un pas chacun pour essayer de trouver une solution consensuelle. On peut être assuré définitivement de ça quand Frédérique ?

Frédérique CHARLEY :

Cet après-midi, on a rendez-vous avec Mme LACROIX, la trésorière. En toute logique, si vous voulez, on doit arrêter les comptes très rapidement. Le terme est impropre, on doit nous transmettre une balance financière dans les jours qui viennent, et puis, on aurait dû délibérer pour des reports de 2018 sur 2019 sauf que ça n'a pas été engagé, enfin, je ne vous refais pas la démonstration mais là, il faut qu'on trouve une solution avec elle. Donc, dans une dizaine de jours, on aura la balance financière. Je l'espère, on met tout en œuvre pour l'avoir.

Alain GEST :

Je vous rappelle que le budget en lui-même on va le voter le mois prochain. D'ici là vous allez avoir, une présentation budgétaire qui intégrera les éléments qui sont récents et que l'on vient d'évoquer. Comme il intégrera, nécessairement, la proposition sera légèrement modifiée, je vous rappelle quand même une chose, je vais donner la parole tout de suite à Michel VILLAIN pour qu'il nous présente le Débat d'Orientation Budgétaire, que l'on a essayé de bien séparer ce qui est le fonctionnement normal du Pôle Métropolitain, avec les cotisations de l'ensemble des différentes composantes et puis, les actions elles-mêmes, qui permettaient par exemple de remarquer que le Plan Climat Air Energie, si chacune d'entre nous, collectivité, avait dû le réaliser, c'était au minimum, par exemple, pour une collectivité comme Avre Luce Moreuil, c'était 90.000 €. Donc, là on le fait dans le cadre collectif, et évidemment, ça permet de faire des économies pour chacune des différentes structures. Mais quand même on identifiait bien les actions. Ce qui veut dire que les cotisations des différentes collectivités, elles sont bien, comme on s'y était engagé, pour la quasi-totalité, je crois qu'il n'y a qu'Albert qui est légèrement au-dessus, mais pour la quasi-totalité, en baisse de 2017, c'est la référence, parce que c'était le dernier vrai budget, et par ailleurs, il y a les actions à mener qui sont le fruit de l'application des statuts que nous avons votés. Avant, et je me tais après, avant que je ne donne la parole à Michel VILLAIN qui va nous présenter le Débat d'Orientation Budgétaire, qui dans l'esprit, de toutes façons, ne changera pas, aujourd'hui, ce qu'on va vous présenter, c'est dans l'esprit de ce qu'on veut faire sur 2019. Après, en mars prochain, nous vous présenterons la version définitive du budget, mais je voulais quand même dire et profiter de la présence d'autres Présidents de Structures, que nous avons un Pôle qui a dans son Bureau, peu de Président, certains Présidents ont choisi, de ne pas eux-mêmes siéger au Bureau du Pôle. C'est leur droit le plus strict, et je n'ai pas à porter de jugement là-dessus, mais en revanche, moi je vais leur demander clairement que lorsque leur représentant, parce que c'est le représentant de chacune des collectivités, vient siéger au Bureau soit investi d'un pouvoir, parce que sinon, si à chaque fois que l'on décide de quelque chose c'est remis en cause par le Président de la Structure parce qu'il ne siège pas et qu'il n'a pas laissé l'opportunité de discuter, c'est vrai que la réunion de l'autre jour, ça faisait nécessairement l'objet d'une discussion. Il y avait 5 hypothèses proposées, il y en a 2 qui ont fait l'objet de préférence, et finalement, on a retenu les 2 puisqu'on a retenu une formule pour 2019 et une formule pour 2020 ; qui nous amène à Amiens Métropole, à plus de participation mais qu'on a reporté pour le faire sur 2 années. Nous c'est 200.000 € dont il est question, et quand même, quand j'ai regardé quelle était l'incidence du choix que nous avons fait de manière consensuelle et quelle était l'incidence budgétaire pour Nord Picardie, j'ai constaté que c'était 10.000 €. Bon, je me suis dit, quand même 10.000 € à mon avis, dans un budget, ça se trouve. Donc voilà, franchement on ne peut pas travailler avec des décisions qui sont prises par des gens, qui à priori, dans mon esprit, ont le pouvoir de représenter la collectivité pour laquelle ils viennent et puis, qui derrière sont remises en cause. Ça peut arriver de temps en temps, je ne dis pas, mais bon quand même, si on va vers ça, cela devient impossible à gérer, c'est franchement impossible, je le rappelle au passage aux Présidents qui ne siègent pas, il faut bien qu'ils donnent un pouvoir, au moins un pouvoir de négociation aussi, à leur représentant. Bien entendu, on vient de passer au Bureau un certain nombre de décisions, 90% des décisions sont consensuelles et ne posent aucun problème. Mais il peut y en avoir une ou deux qui demande un débat d'abord et puis, il peut y avoir des avis différents. Alors, soit, encore une fois, on vote et tant pis pour ceux qui ne sont pas d'accord. Mais moi, je me vois mal faire voter un budget dont une collectivité ne veut pas, parce que derrière il va falloir aller récupérer la cotisation qu'on va aller lui demander.

Ce n'est quand même très très agréable comme exercice et on n'a pas le pouvoir de l'état, on ne peut pas inscrire d'office. Franchement, je crois que pour bien fonctionner, il faut absolument avoir un système où les gens qui siègent au bureau, représentent leur collectivité. Le Président qui a choisi de ne pas siéger, doit le savoir et l'avoir intégré de mon point de vue, sinon ce n'est pas gérable. Bon voilà, j'en ai trop dit, et en tout cas, il fallait le préciser. Je donne la parole à Michel VILLAIN pour vous présenter le Débat d'Orientation Budgétaire.

Alain DESFOSSÉS :

Alain si tu veux, simplement quelques mots. Je ne sié debate pas au bureau, c'est Jean-Jacques STOTER qui sié debate à ma place et j'approuve entièrement tes propos.

Alain GEST :

Je te remercie.
Michel.

Point 6 – Débat d'Orientation Budgétaire :

Michel VILLAIN :

Merci, bonjour à tous. Je vais d'abord rappeler que si, vraiment, on perçoit ces 200.000 € ce sera une bonne surprise car vous êtes tous des gestionnaires dans vos collectivités respectives, vous savez bien que pour démarrer un exercice, si on démarre à 0 on est mal, parce qu'il y a des actions que l'on peut reporter, mais les salaires et les charges, il faut bien les payer.

Ensuite, ce que je dois vous dire aussi, c'est qu'on a eu une commission finances avant-hier qui a approuvé le projet de budget qui vous est présenté dans le cadre du DOB, je ne vais pas vous lire tout le document car il fait 13 pages et on va être obligés d'aller jusqu'à 12h sinon. Donc, ce que je peux vous dire, c'est que les cotisations des EPCI augmentent évidemment un peu pour tous, plus pour Amiens Métropole, puisqu'en 2019, la participation d'Amiens Métropole passe de 257.646 € à 512.870 €, elle est quasiment doublée. Pour les autres collectivités, évidemment, il y a une évolution qui n'est quand même pas neutre mais beaucoup plus modérée, je dirais. On passe en 2018 de 548.500 € de participations vous l'avez en deuxième page je crois, à 850.000 € en 2019, tout cela s'explique bien entendu par les actions nouvelles notamment les actions qui ont déjà été évoquées le Tourisme, le PCAET enfin les différentes actions qu'on a déjà vues ici. Ce que je propose, c'est peut-être pas de vous lire tout en détail, mais de lire rapidement,

⇒ En dépenses de fonctionnement : les dépenses envisagées sont à hauteur de :	2.016.236,00 €
⇒ Les frais généraux :	277.601,02 €
⇒ La santé :	70.510,00 €
⇒ L'insertion/emploi :	12.000,00 €
⇒ La mobilité : donc le Plan de Mobilité Rurale :	69.656,95 €
⇒ Le développement économique :	166.108,50 €
⇒ Le conseil de développement en commun :	10.000,00 €
⇒ Le tourisme :	145.022,02 €
⇒ Le PCAET :	238.365,18 €
⇒ Le ScoT :	150.897,37 €

les différents chapitres.

Donc, là ce sont des actions qu'il faut bien mettre en œuvre dès cette année.

Pour le Plan Climat, je pense que Franck BEAUVARLET vous en dira peut-être deux mots. Enfin, moi j'ai une info par l'association des Maires de France, qui dit que peut-être le gouvernement mettra un peu la main à la poche pour les collectivités qui ont mis en œuvre un PCAET et reverserait une partie de la taxe carbone à ces collectivités. Pour l'instant, il s'agit de paroles du Ministre ça n'est pas encore acté.

⇒ Pour les services mutualisés, il est proposé d'inscrire :	45.674,96 €
⇒ Pour l'ADS, donc pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :	343.000,00 €
⇒ Pour l'ADUGA et le fonctionnement de l'ADUGA : la participation proposée est de : Sachant qu'elle n'évolue pas depuis l'année dernière.	415.000,00 €
⇒ Les frais de missions des élus :	10.000,00 €
Vous savez que les fonctions des élus sont bénévoles, mais bien évidemment si les élus doivent se rendre sur un salon ou autre, leurs frais sont remboursés.	
⇒ Les charges financières :	2.400,00 €
⇒ Les dépenses imprévues :	5.000,00 €
⇒ Un virement à la section d'investissements de :	55.000,00 €
Que l'on retrouve en immobilisations corporelles en investissements pour 55.000 €	

Ce qui donne un total de dépenses de fonctionnement et d'investissements de : **2.071.236,00 €**

Pour les recettes maintenant, les recettes de fonctionnement : il s'agit des compensations pour :

⇒ L'insertion et l'emploi : Les différents financements Amiens Métropole, ADEME, PRADET, etc.	56.200,00 €
⇒ La mobilité :	38.127,25 €
⇒ Développement économique :	87.790,75 €
⇒ Pour le CDD, il n'y a pas de recette, en face	
⇒ Pour le tourisme :	48.976,36 €
⇒ Pour le PCAET :	107.966,84 €
Là aussi, il y avait une participation d'Amiens Métropole, qui avait inscrit dans son budget de mémoire 70.000 € c'est ça Frédérique, 80.000 € donc sur ces 107.000 € il y a 80.000 € qui étaient inscrits au budget d'Amiens Métropole et qui seront reversés au Pôle Métropolitain.	
⇒ Pour le ScoT : il y a :	20.000,00 €
Il s'agit d'une participation de l'état. Je crois qu'il y a deux fois 20.000 €, oui c'est ça.	
⇒ Pour les services mutualisés :	45.674,96 €
⇒ Pour les différentes actions, c'est un gros morceau :	338.500,00 €
⇒ Les contributions des collectivités :	850.000,00 €
On l'a vu tout à l'heure.	
⇒ Pour l'ADS	343.000,00 €
Il s'agit des remboursements des Com de com. Leur versement, on le retrouve en-dessous d'Amiens Métropole pour le PCAET de 80.000 €.	
⇒ Pour les recettes, on retrouve le virement de tout à l'heure de	55.000,00 €

Donc, les recettes de fonctionnement et d'investissements se montent à : **2.071.236,16 €**

Équilibrées bien sûr avec les dépenses que l'on a vues avant.

Voilà ce que je peux vous dire, il s'agit, je ne vais pas vous le lire, je pense que vous l'avez lu attentivement le DOB.

Evidemment, le rapport met en évidence l'évolution et la transformation du syndicat mixte en Pôle Métropolitain. 2019 permettra de consolider le fonctionnement de la structure et de calibrer les effectifs dans la masse salariale qu'il représente. Je ne sais pas si vous voulez que je développe un peu plus ou si vous avez assez d'éléments ou des questions à poser. Claude.

Claude DEFLESSELLE :

D'abord, je n'ai rien suivi de tout ce que vous venez de présenter parce qu'on ne l'a pas reçu. Je vois le budget nécessaire à la conduite des actions du Pôle, il n'y a aucun des chiffres qui viennent d'être dits aujourd'hui, et j'ai une autre question à poser, c'est : qu'est-ce qu'on appelle potentiel financier agrégé ? parce que c'est comme ça qu'est fait le budget si j'ai bien lu.

Alain GEST :

Alors Frédérique vous pouvez répondre là-dessus.

Frédérique CHARLEY :

En tout cas, si vous ne comprenez pas, c'est que c'est moi qui aurais mal expliqué. Il n'y a pas de problème. En ce qui concerne, la première interrogation, vous avez tous reçu normalement ce document qui est le rapport sur l'Orientation Budgétaire pour 2019.

Alain GEST :

Vous avez reçu le rapport qui est réglementaire qui est la présentation du budget.

Emilie LERIVEREND :

Je pense qu'il y a confusion entre le rapport d'Orientation Budgétaire et le budget le BP.

Alain GEST :

D'accord.

Emilie LERIVEREND :

C'est-à-dire que le document là, c'est le BP qui a été vu au Bureau précédemment, le point d'aujourd'hui c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire qui était dans le dossier qui a été envoyé à tout le monde.

Alain GEST :

C'est le document que vous avez reçu quand même ?

Il fait 20 pages.

Est-ce que ce document vous l'avez oui ou non ? Vous le recevez ? Avec l'ordre du jour et l'ensemble des éléments.

Branchez votre micro Emilie quand vous prenez la parole.

Emilie LERIVEREND :

Excusez-moi, ce document-là était joint à tout ce qui a été envoyé avec la convocation.

Michel VILLAIN :

Effectivement, j'ai présenté en réalité le projet de Budget qui a été débattu en commission finances. Vous n'avez pas forcément tous ces chiffres.

Alain GEST :

Pierre BOULANGER.

Pierre BOULANGER :

Donc, ce document je l'ai reçu mais l'autre par contre qui a été communiqué en Bureau, je ne l'ai pas. Et j'ai eu beau chercher sur celui-là les chiffres annoncés au micro, je n'ai rien retrouvé non plus, c'est un peu embêtant, bon, je ne dois pas avoir assez d'ancienneté.

Alain GEST :

Est-ce qu'on peut juste en deux mots clarifier. Nous sommes sur un document d'Orientation Budgétaire, bien évidemment, dont nous devons prendre d'ailleurs acte aujourd'hui, parce qu'on ne vote même pas un Débat d'Orientation Budgétaire, on vote sur le fait qu'on a bien mis à discussion le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce Débat d'Orientation Budgétaire, bien évidemment, prend en compte les problèmes budgétaires qu'on a évoqués précédemment et ceux qui ont déjà fait l'objet de discussions en commissions des finances, au Bureau et qu'on a même déjà évoqués au mois de Décembre dans le Conseil d'Administration. Donc, il n'y a absolument aucune nouveauté dans ce domaine, les nouveautés ce sont celles que je viens d'évoquer tout à l'heure, qui sont liées d'une part, à la remarque de Laurent SOMON et d'autre part, au balayage des comptes que nous sommes en train de faire. Donc le fameux document d'Orientation Budgétaire, il fait 20 pages et vous l'avez dans ce que l'on vous a adressé et que vous avez pris tous soin comme moi, de ne pas imprimer. Oui...

Pierre BOULANGER :

D'accord avec ce que tu viens de dire, mais j'ai même envie de dire que dans un DOB on n'est même pas obligé de donner des chiffres

Alain GEST :

Non, c'est par transparence qu'on les a donnés.

Pierre BOULANGER :

Oui voilà

Alain GEST :

C'est à la fois pour transparence et par souci de vous faire comprendre le montant qu'on met, vous avez vu, sur certaines actions. Parce que, dans sa lettre, Laurent SOMON faisait référence au fait qu'il ne fallait pas jeter l'argent par les fenêtres pour faire une simplification, j'ai le sentiment quand même que vu la modicité de certaines lignes qui concernent l'emploi/insertion, qui concernent, je ne sais plus dans les chiffres que Michel a donnés, vraiment, il n'y a pas de gabegie. Après, il y a les postes les plus essentiels qui correspondent d'ailleurs le plus souvent à des compétences le ScoT, le PCAET, etc. c'est vrai qu'au stade du Débat d'Orientation Budgétaire on n'était pas obligé de vous donner la liste de ce qui vient d'être fait mais bon, vous l'aurez déjà entendu une fois, et elle sera identique en dépenses au mois de mars prochain. Après vous avez l'explication, la philosophie générale des orientations budgétaires, l'explication du tableau des participations de chacune des collectivités, avec les années 2016-2017-2018 et 2019 et je vous rappelle qu'on a pris comme référence non pas 2018 mais 2017 donc si je prends Nord Picardie c'était 57.874 € ça devient 50.380 €, donc voilà, pendant ce temps-là, je prends les mêmes références c'était 291.811 € pour Amiens Métropole, c'est 512.870 € sans compter les postes que nous mettons à disposition. Il y a un moment donné, c'est pareil, Amiens Métropole a ses obligations, on ne peut pas aller au-delà. C'est pour cela que sur la discussion des actions, j'ai dit là on ne peut pas, notre budget est voté, bon vous me direz, on peut toujours faire une décision modificative mais il y a des limites. Je sais bien que certains, y compris Laurent d'ailleurs, partent du principe qu'Amiens Métropole est riche ; il y a une différence entre être gros et être riche. Ça, il faut que tout le monde se le mette dans la tête. On est plus gros que les autres mais on n'est pas riche, ça se saurait.

Moi j'aimerais bien, ça voudrait qu'effectivement dire que ça va mieux, mais ce n'est pas le cas. Donc tant qu'on raisonnera comme ça, en disant Amiens Métropole est riche, non Amiens Métropole n'est pas riche. Désolé mais ce n'est pas vrai. Amiens Métropole n'est pas non plus un territoire urbain. Plus de la moitié des communes d'Amiens Métropole sont rurales. La plus petite commune d'Amiens Métropole c'est 170 habitants, il faut arrêter les délires.

Si vous voulez que je le dise un peu brutalement, je vais le dire parce qu'au bout d'un moment ça me gonfle, voilà.

Il faut s'appuyer sur des réalités, si Amiens était riche, ça se saurait, on n'aurait pas plus de 50% des RSA qui sont à traiter par la ville d'Amiens, on ne pèse pas 50 % de la population du département, il n'y aurait pas 80% de la population qui seraient éligibles au logement social, non mais, il faut que tout le monde se mette dans la tête la réalité des choses parce que sinon on n'y arrivera jamais. Je vous le dis on n'y arrivera jamais. Gros c'est gros, 180.000 habitants c'est mieux que 20.000 ou c'est mieux dans le sens c'est plus gros. Voilà. Point. Ça s'arrête là. Et là, nous, on a fait un gros gros effort financier parce qu'on estime que c'est de l'intérêt et d'Amiens Métropole, il ne faut pas le nier, mais de l'intérêt de tout le monde. Seulement, il arrive un moment, où les efforts ne sont plus possibles parce que, nous aussi, on est encadré, et que nous aussi, on est obligé aussi, de vraiment serrer les boulons pour tenir sur les dépenses que j'ai évoquées tout à l'heure. +0,2 sur l'année 2018. Ça ne se fait pas sans douleur ça. Voilà, je referme la parenthèse. Vous avez donc les participations dans le document.

Michel VILLAIN :

Les participations, oui, elles sont exactes, je l'ai dit au début, elles passent pour 2019 au total, je ne vais pas détailler de 548.500 € à 850.000 € et j'avais bien précisé que la plus grosse partie était prise en charge par Amiens Métropole.

Alain GEST :

Ce qui change aussi, c'est qu'il y a des actions en plus des cotisations classiques pour le fonctionnement de la structure, et c'est pour cela qu'on a bien identifié les deux, parce que dans les actions encore une fois, les communautés de communes auraient toutes été obligées de les mener seules. Et c'est pour cela, que pour certaines, ça n'a pas discuté dix secondes, parce que tout le monde a bien compris que c'était l'intérêt de mutualiser, y compris pour nous, je pense qu'il faut vraiment que tout le monde se mette dans la tête les réalités, les réalités budgétaires, elles sont valables pour toutes les communautés, les réalités de richesses, moi je veux bien discuter des réalités de richesses, avec toutes les communautés de communes. Je n'ai aucun problème là-dessus.

Je ne m'énerve pas, j'explique.

Michel VILLAIN :

Pour détendre un peu l'atmosphère, je voudrais citer un proverbe africain qui dit : « quand les gros seront maigres, les maigres seront morts ».

Alain GEST :

Et, c'est fondé. Je précise, dans le document que vous avez eu, la feuille de route du Pôle Métropolitain, elle est expliquée sur une page, on vous détaille, on vous évoque le ScoT, le PCAET, le conseil de Développement, le développement économique, c'est sur 2 pages même, et vous avez donc derrière, la nécessité des actions. Tous ces documents existent et ils arrivent à une conclusion budgétaire. Claude.

Claude DEFLESSELLE :

On pourrait encore poser quelques questions sans se faire rouspéter.

Alain GEST :

Tu ne t'en es jamais privé, ce n'est pas du tout, tes questions qui provoquent ma réaction, et tu ne t'en es jamais privé de poser des questions. Alors, tu n'as pas eu la réponse à la première ou à la deuxième question.

Frédérique CHARLEY :

Le potentiel financier agrégé, la formule est composée de la façon suivante, on prend le potentiel fiscal auquel on ajoute les dotations de l'état, et ça nous donne une réalité sur la richesse de chaque territoire. C'est la Préfecture qui nous donne ces éléments-là, année N-1, c'est-à-dire que là on a sur 2019, on est sur 2018 pour avoir ce chiffre du potentiel financier agrégé, ça représente la richesse d'un territoire compte tenu de ses capacités à lever l'impôt et à recevoir aussi les aides de l'état, ça représente une certaine richesse ramenée évidemment à l'habitant et ça fait un pourcentage. Ce n'est pas mon métier, je fais confiance aux gens de la Préfecture et aux financiers.

Claude DEFLESSELLE :

Est-ce que c'est globalisé ou c'est fait par interco ?

Alain GEST :

C'est page 42 de ton document. C'est par interco bien sûr.

Ça nous est apparu à tout le monde comme étant le système le plus juste, l'évaluation la plus juste de ce qu'étaient les unes et les autres de nos collectivités. C'est un choix qui a déjà l'objet d'un débat, on a décidé de retenir cette norme là pour l'ensemble du sujet traité. Oui ?

Frédérique CHARLEY :

Pour préciser, si on avait gardé l'ancien système qui était PER CAPITA, les participations d'Amiens Métropole auraient été de 50% alors que là, elles sont de 60%, compte-tenu de ce paramètre, il y a eu effectivement, ce débat sur le passage d'une notion PER CAPITA, donc à la population, si on avait pris ce choix-là, il y aurait eu effectivement Amiens Métropole représentant 180.000 habitants et le Pôle Métropolitain aux alentours de 380.000, on était à peu près à 50% alors que là, compte-tenu des richesses et des dotations de l'état qui viennent améliorer la fiscalité et la capacité d'Amiens Métropole, on est passé à 60% de participations.

Alain GEST :

Voilà, oui Claude ?

Claude DEFLESSELLE :

Une autre question. J'aurais voulu savoir ce que voulait dire « répartition solidaire ». Comment cela a été estimé, calculé, qui l'a décidée ?

Frédérique CHARLEY :

Dans les 5 formules qu'on a présentées en conférence des Présidents pour acter un projet de BP, pour proposer un beau projet de BP 2019, il y avait une des solutions qui consistait à dire : il y a à peu près 458.000 € à se répartir auprès des différentes EPCI soit on restait sur le potentiel financier agrégé soit on était sur la population, soit où par exemple sur le PCAET, je prends cet exemple là parce qu'il est assez parlant, chaque EPCI, si elle avait dû conduire son action aurait déboursée au bas mot 90.000 € soit on répartissait, on divisait par 8 répartition solidaire c'est ce que ça veut dire, après il y a eu des formules un peu hybrides 50% au PFIA + 50% répartition solidaire, on a tout exploré pour essayer de trouver la formule, qui était la plus soutenable, et notamment, pour la Métropole, parce que, encore une fois, passé de 250.000 € à 512.000 € + les frais de personnels, que vous ne voyez pas apparaître, c'est 4 postes et ça représente 258.000 € environ, excusez-moi pour les chiffres, mais je fais de mémoire + les 80.000 € que la Métropole verse au Pôle Métropolitain pour le PCAET notamment. Ça faisait un peu lourd effectivement pour Amiens Métropole et donc, on a essayé de trouver quelque chose qui soit soutenable pour tout le monde d'où cette hypothèse 3, c'est l'hypothèse 3 que vous avez à l'écran et puis, le Président s'est engagé en conférence des Présidents à dire, cette année, on est sur cette hypothèse 3 et en 2020, on sera sur l'hypothèse 5 où la part de la Métropole augmente de 200.000 €

Alain GEST :

Moi si vous voulez, j'ai, à cette réunion-là, fait en sorte de trouver une solution de consensus, si je n'avais pas bougé, tout le monde a bougé, Jean-Michel MAGNIER, qui était là, il a bougé aussi, il savait bien que la consigne qui lui avait été donnée était de dire 3, mais à un moment donné, soit on vient à une réunion pour trouver une solution soit on ne fait pas de réunion.

Claude DEFLESSELE :

Je suis désolé de poser ces questions, mais en tant que simple membre, on n'était pas au courant qu'il y avait eu plusieurs hypothèses.

Alain GEST :

Mais ça ne me gêne pas que tu poses des questions, et de te fournir les explications, Claude. Il n'y a aucun problème, c'est transparent. Il y a assez de personnes qui ont participé à cette réunion pour ça, y a pas de sujet. On a essayé encore une fois de trouver la solution, parce que d'abord tout le monde, on le sait, compte ses sous et deuxièmement, parce qu'il faut prendre en considération, les positionnements des uns et des autres. C'est ce qu'on a essayé de faire. Bon, maintenant, je suis obligé de vous dire une communauté remet en cause ce sur quoi on s'était mis d'accord, voilà c'est tout. Parce que c'est factuel, c'est tout. Voilà, pour le moment, je me répète bien, parce qu'il y a eu des confusions parce que Michel a lu le document qu'on a présenté tout à l'heure en Bureau qui est déjà le budget. On est bien sur le Débat d'Orientation Budgétaire, les chiffres globaux ne changeront pas, si ce n'est, en tout cas pas en dépenses, en recettes, on va bien entendu regarder ce qu'il en est exactement dans les jours qui viennent compte-tenu des informations que Frédérique vous a données tout à l'heure et donc, le budget tiendra compte du Débat d'Orientation Budgétaire modifié par les informations liées à ce que on va pouvoir, je l'espère, récupérer et si on peut trouver grâce à ça, une formule qui cette fois, agréée, tout le monde, bien évidemment, c'est ce qu'on va essayer de rechercher. Oui

Pierre BOULANGER :

C'est l'intérêt du DOB, non seulement, on ne doit pas forcément de donner des chiffres, vous les avez donnés, c'est parfait, mais ça permet aussi de faire des remarques pour ajuster le budget. Et la remarque de Laurent SOMON, elle vient au bon moment entre guillemets pour pouvoir être analysée ou pas, je veux dire, sinon n'appelons plus ça des DOB, n'appelons plus ça des budgets primitifs, etc. donc, voilà ça nourrit le débat et ça permet de préparer un budget, comme tu viens de le dire qui agréera tout le monde.

Alain GEST :

Oui, à ceci près, qu'on a convenu ensemble qu'il y avait une conférence des Présidents qui pouvaient être réunis justement pour éviter ces problématiques et là, on l'a faite en y associant le Bureau ce qui paraissait logique, ce n'est pas parce que tous les Présidents ne sont pas au Bureau que ceux qui ne sont pas Présidents et qui sont au Bureau n'ont pas voix au chapitre, il faut savoir ce qu'on veut aussi. Donc, on a fait cette réunion, et elle s'est déroulée comme je vous en ai fait part, on avait abouti à une solution consensuelle. Tout le monde était arrivé avec des principes, avec des idées, et il y avait 2 des hypothèses qui paraissaient plus intéressantes pour les uns ou pour les autres, on est arrivé sur une position consensuelle, voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les orientations du budget avant que l'on prenne acte qu'on a bien eu un débat ?

Michel VILLAIN :

Moi je voudrais juste ajouter que je comprends que la position de Jean-Michel n'était pas forcément facile, pour moi, c'était plus simple puisque le Président était là aussi. On est tombé d'accord effectivement sur l'hypothèse qui vous est présentée aujourd'hui, et je dois dire, qu'on en a informé le conseil communautaire aussi, lors du dernier conseil communautaire. On a indiqué les évolutions des participations

Alain GEST :

Merci, plus d'autres remarques ? Plus d'autres questions ? Donc on peut voter sur le fait qu'on a eu un débat sur l'orientation budgétaire ? Vous êtes d'accord ? Pas de problème.

Donc on va passer au point suivant : c'est l'adhésion au groupement de commande ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration des P.C.A.E.T., Mr BEAUVARLET a la parole.

Point 7 – Adhésion au groupement de commande ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration des P.C.A.E.T. :

Franck BEAUVARLET :

Merci Monsieur le Président.

Je vous rappelle que ce point a été mis en suspens lors du dernier Comité Syndical suite à un certain nombre de questions et de remarques.

Comme demandé par M. le Président, la commission PCAET s'est réunie rapidement afin d'émettre un avis sur l'opportunité ou non d'adhérer au groupement de commande proposé par la FDE80.

Je rappelle que cette commande doit permettre de répondre aux besoins du pôle en matière de prestation d'assistance à l'élaboration du PCAET. Cette assistance doit accompagner le Pôle sur les phases d'élaboration du PCAET validées lors du dernier CS. Cela concerne la réalisation des diagnostics non énergétiques demandés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce sont des diagnostics sur la vulnérabilité du territoire, le stockage de CO2 et les polluants atmosphériques.

Ensuite, cette assistance doit accompagner le territoire dans la définition d'une stratégie territoriale et l'identification d'objectifs stratégiques et opérationnels de lutte contre le changement climatique puis nous aider à définir un programme d'actions concrètes, suivre et évaluer les résultats obtenus. Parallèlement, elle réalisera l'évaluation environnementale et stratégique obligatoire.

La commission PCAET s'est donc réunie le 16 janvier et une présentation du projet PCAET a été faite. La commission a émis un avis favorable à l'adhésion du Pôle à ce groupement de commande.

Si nous décidons aujourd'hui d'adhérer, il est précisé dans l'acte que lors des CAO (commission d'appel d'offre) le Pôle métropolitain aura une voix délibérative. Il est proposé que j'en sois le titulaire et que M. Jean-Jacques Stoter soit mon suppléant. Vous trouverez en annexe le règlement concernant la composition de cette CAO. M. Frédérique CHARLEY et Mme Marie COLLONVILLE pourront également participer en tant que référents techniques. Ils auront une voix consultative.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Alain GEST :

Alors, vous vous souvenez qu'on avait eu le débat, que certains avaient hésité au regard du partenariat avec la FDE, la commission s'est réunie, elle a à l'unanimité finalement abouti à retenir cette convention qui est bien limitative. J'insiste sur le fait que c'est bien cadré, il ne faut pas confondre le rôle de la FDE avec ce qu'on pourrait imaginer, et avoir des fantasmes. Moi j'ai préféré qu'il y ait cette démarche, parce que j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'hésitation, que certains ont des remarques à faire sur la FDE, que je peux comprendre, mais cette fois-ci on vous présente le rapport qui fait suite à la commission qui s'est réunie et donc en plus, la désignation pour représenter le pôle, de Franck BEAUVARLET et de Jean-Jacques STOTER comme suppléant, et bien sûr Frédérique CHARLEY et Marie COLLONVILLE, elle, responsable du PCAET.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Claude DEFLESSELLE :

Monsieur le Président, je ne voulais pas intervenir avant mais est-ce que quelqu'un ici peut me dire quel genre d'actions on peut avoir avec ce PCAET, est-ce que quelqu'un a une idée concrète de ce que ça peut donner comme actions à réaliser ? Non mais c'est une simple question.

Franck BEAUVARLET :

On va venir à votre rencontre, on vous a proposé des dates d'ailleurs pour venir expliquer tout cela à chaque Président d'EPCI avec son Directeur et les membres qu'ils voudront bien y associer.

Et c'est justement donc vous, dans chaque structure qui allez aussi déterminer votre plan d'actions, donc, il y a pleins de choses, ça peut être l'hydro-électrique, le photovoltaïque, ainsi de suite, la rénovation énergétique et ainsi de suite, on va vous conseiller et vous apporter toute l'ingénierie là-dessus.

Alain GEST :

Ça peut être effectivement des mesures dont on a déjà parlées, et d'autres qui viendront dans l'avenir, parce que ça commence à se développer, mais c'est sûr que, je comprends l'esprit de ta question, parce que bon, protéger le climat, l'air, ça ne s'arrête pas aux frontières d'un Pôle Métropolitain, je suis bien d'accord avec toi, l'idée de la loi c'est que tout le monde y participe par des actions. D'abord par une prise en compte partagée, d'où l'esprit des consultations etc. puis ensuite, par des actions que vous déclinez dans chacune de vos structures.

Je ne dis pas que c'est simple, j'ajoute, et je l'ai dit depuis le départ, faire un plan ça coûte, je ne sais plus combien, 150.000 € c'est ça ? 250.000 € mais ce qui va en découler derrière, c'est autre chose, comme toutes les applications des lois. Mais ce n'est pas ici que nous avons voté la loi, moi, qui a eu à un moment donné, le potentiel de le faire, je n'ai pas voté pour, vous voyez. Donc le fait est, que la loi s'applique comme d'autres, celles qu'évoquait Laurent SOMON dans son courrier, par exemple sur l'adaptabilité des locaux, tout le monde ne peut que souhaiter le faire, c'est vrai que c'est difficile à réaliser dans les délais, et les délais ont déjà fait l'objet de reports. Parce que, 1 c'est difficile, 2, ce sont des mesures coûteuses inévitablement, mais toutes les lois. Vous avez la GEMAPI... maintenant, on ne va pas réinventer l'eau chaude, c'est comme ça que ça se passe. Il y a un dispositif législatif qu'on est censé mettre en place.

Frédérique CHARLEY :

Pour préciser, deux actions emblématiques que notamment, Amiens Métropole a lancées. On parle du bus à haut niveau de services, je connais un petit peu l'opération. La transition écologique avec le bus à haut niveau de services, elle est totale, puisqu'on passe d'un bus diesel à un bus 100% électrique, on a une production d'électricité qui est relativement dé-carbonnée, donc on est bons, de toute façon, les études le montrent. Et puis, il y a le réseau de chaleur urbain conduit par la ville d'Amiens qui est aussi un des exemples d'actions qu'on peut conduire dans le cadre d'un Plan Climat Air Energie et Territoire, ça a été anticipé avant le plan climat mais c'est une des actions assez importantes, il y a ce qu'a fait la CC2SO sur le plan de Mobilité Rurale, on est déjà dans les actions du PCAET, on les a anticipées, tant mieux pour ces territoires et tant mieux, parce que c'est un exemple pour les autres. Il faut maintenant qu'on emboîte le pas dans ces bonnes actions, voilà.

Alain GEST :

Bien sûr. Oui Marie.

Marie COLLONVILLE :

Juste pour rajouter, la semaine prochaine, mardi, une formation est organisée, vous êtes nombreux à avoir répondu présents, c'est une formation qui était dédiée pour les élus et les décideurs, donc les DGS, sur l'accompagnement du PCAET et de mobiliser son territoire, donc, toutes les questions on pourra aussi les poser mardi prochain.

Alain GEST :

Et je suis sûr que Claude s'est inscrit d'ailleurs à la formation. Bon allez on prend le point suivant si vous voulez bien. Le point suivant c'est la Convention avec la Préfecture de la Somme pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, Frédérique ?

Point 8 – Convention avec la Préfecture de la Somme pour la transmission électronique des actes au représentant de L'Etat :

Emilie LERIVEREND :

Donc, il s'agit de prendre une convention avec la Préfecture puisque, comme nous avons changé de numéro de SIRET suite à la transformation en Pôle Métropolitain, la plateforme de dématérialisation doit être mise à jour par une convention qu'on prend avec la Préfecture. Donc pour la dernière instance, et pour l'instance présente, je fais un contrôle de légalité à l'ancienne, c'est-à-dire que je remplis un formulaire que je dépose à la Préfecture donc cette convention va nous permettre de réutiliser la plateforme dématérialisée pour le contrôle de légalité des actes pris dans les instances.

Alain GEST :

Voilà c'est purement technique et c'est pour simplifier les choses.

Questions là-dessus ? Pas de questions ? Donc, c'est adopté.

La Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public, tiens nous y voilà. Même chose, je ne sais pas si c'est Frédérique ou Emilie, qui parle de ça, vous avez le texte qui vous est présenté suite à la transformation du Syndicat mixte en Pôle Métropolitain, le numéro de SIRET de la structure a changé, non je ne suis pas sur le bon, décidément. Oui mais il y a trop de pages.

Point 9 – Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public :

Alain GEST :

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu que l'Etat et le Département élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP), en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDAASaP a été arrêté par le Préfet de la Somme le 22 décembre 2017. Son programme d'actions est défini pour 6 ans. La réussite de sa mise en œuvre dépend de l'entente entre tous les partenaires : Etat, Collectivités, opérateurs de services et autres forces vives du territoire. Dans ce but, une convention a été déjà signée par certains membres du comité de consultation depuis le 6 juillet dernier.

Afin de renforcer les dynamiques autour du schéma, Messieurs le Préfet et le Président du Conseil Départemental de la Somme invitent le pôle métropolitain du Grand Amiénois à signer la convention de mise en œuvre du schéma.

Pour information, lors du Comité Syndical du 19 décembre 2018, il a été fait mention dans les décisions du Président de la signature de cette convention. Or, il s'avère nécessaire qu'une délibération soit prise pour m'autoriser à signer ce que j'ai déjà signé.

En vérité, c'est ça. Je suppose que le Président du conseil départemental en même temps s'est engagé à nous faire signer ça et à ne pas avoir de conséquences financières pour le Pôle Métropolitain. Très bien, alors, il n'y a pas de problèmes pour mettre ça en œuvre ? Très bien. Eh bien voilà, on a terminé.

Point 10 – Questions diverses :

Alain GEST :

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Peut-être qu'Alain aux questions diverses pourrait nous faire un état de la commission économique qui s'est réunie en préalable à la commission de développement

commercial. Ah et puis, il y a le film à vous montrer si toutefois ça marche maintenant. Non tu nous fais un petit point sur la réunion CDAP.

Alain BABAUT :

Je voudrais associer ma collègue Bénédicte à mes propos parce qu'on a fait une réunion à Corbie et que l'on va faire en alternance à la fois réunion commission économique et commission emploi. Je crois que c'est important puisque les deux, tout le monde le sait, sont très liés. A partir de là, il y a quand même un petit constat à faire, c'est qu'il faut se mobiliser. Il faut se mobiliser dans la mesure où c'est une commission importante, que les territoires étaient pratiquement tous représentés, bon ça c'est un plus. Le moins c'est que beaucoup de personnes ont adhéré à cette commission, je vous encourage à venir dans le cadre de cette commission.

Dans cette commission, c'est vrai, il a été présenté, on a fait une analyse du territoire, je regrette également que l'on manque de réponses, et donc, il y aura là aussi un démarchage entre guillemets qui sera fait au niveau de chaque territoire. On ira à la rencontre des territoires pour avoir des éléments supplémentaires parce que si on veut présenter un visage à la fois solidaire et cohérent du territoire par rapport aux entreprises, par rapport aux commerces qui s'y pratiquent, il est important d'avoir tous les éléments à notre disposition, c'est vrai que nous n'allons pas faire beaucoup de salons, dans la mesure où nous avons un budget réduit mais néanmoins, si on veut avoir une image totale et avoir un guichet unique, enfin avoir tous les éléments qui en découlent, je crois qu'il faut que chacun dans chaque territoire y participe pleinement.

Je ne vous parlerai pas du projet que nous avons présenté en conclusion de nos différents travaux dans le cadre de cette commission économique puisque nous avons eu une CDAC qui a fait antérieurement coulé beaucoup trop d'encre, cela s'est passé dans un excellent climat cette CDAC, je tiens à le souligner, mon collègue et ami, Patrick SIMON pourra en témoigner.

Je voudrais saluer le travail et la réflexion menés par les services de l'état, Madame la Préfète qui vient d'arriver, la Sous-Préfète a mené les débats, c'est la première fois que j'assiste à des débats aussi ouverts, ça a duré plus de deux heures et elle a vraiment très bien orienté les discussions aussi bien en termes d'emplois, en termes de répercussions sur le commerce, avantages / inconvénients, et tout ; et je tiens à saluer sa participation à la fois active, qui nous a tous éclairée, nous n'en avons pas besoin, néanmoins parfois on est trop dans un projet, mais je crois que c'est important une petite question de l'état dans la décision qui a été obtenue, et néanmoins, le projet n'est pas accepté pour autant, puisque vous savez comme moi, qu'un recours est toujours possible, donc je n'irai pas plus loin.

La presse, malheureusement, là encore, n'a pas été dans la dentelle, puisque je vous signale qu'il annonce déjà certaines enseignes, il annonce aussi que nous avons pris un avocat, tout ça, ce sont vraiment des travers qui sont difficilement acceptables et la Préfecture a été vraiment outrée par les propos tenus dans la presse avec déjà les votes du Conseil Départemental, le vote de la Région, le rapport de la DDTM, et ça c'est franchement inacceptable.

Alors, c'est la première fois que l'on voit un rapport à charge comme ça. Dans la mesure où lorsque la DDTM a une mission, c'est-à-dire une mission, je vais peut-être en oublier, protection de l'environnement, aménagement paysager, respect de certaines obligations, PLUi, ScoT et compagnie, et à partir de là, on s'est aperçu que la DDTM dans son rapport avait outrepassé son cadre, elle était en dehors du cadre, et Madame la Sous-Préfète m'a appelé avant la commission en me disant qu'elle n'était pas d'accord avec ce rapport. Et donc ce rapport n'a pas été lu tout simplement, elle a eu deux minutes pour simplement évoquer quelques sujets puisque ce n'est pas de son rôle par exemple, de dire il vaut mieux utiliser les friches industrielles, la friche industrielle que nous avons à Villers c'est 2 hectares on ne parle pas du tout des mêmes dimensions si on a fait une ZAC, une ZACOM 7 c'est parce que cette ZACOM avait une vocation commerciale, donc, la DDTM n'a pas du tout à juger. Ensuite, lorsqu'on propose un mur d'escalade de 35 mètres, ça n'a pas d'impact sur le Mémorial qui se situe bien au-dessus et qui n'a rien à voir dans le cadre du périmètre, on est hors périmètre. La DDTM s'était permise de juger. On avait que ça, donc, ça a été balayé très rapidement par l'Etat. Voilà un petit peu, donc nous, on a rien à dire et on s'est abstenu de tout commentaire et on laissera donc, la suite se dérouler, puisqu'on n'a pas encore la notification. Voilà.

Michel VILLAIN :

Si je peux ajouter deux mots. J'y siége aussi, mais pas au titre du Pôle mais en tant que représentant des Maires de la Somme, je dois dire que c'est la première fois, et d'ailleurs, je l'ai dit à la Secrétaire Générale, que j'ai autant de pression pour voter plutôt dans un sens que dans l'autre. Et puis, par ailleurs, vous avez déjà vu les résultats dans la presse puisque le lendemain la presse donnait les résultats alors qu'il n'en savait absolument rien.

Claude DEFLESSELLES :

A cette CDAC, je représentais le Pôle Métropolitain et j'ai lu dans le Courrier Picard que j'avais voté favorablement, je vous signale que je n'ai rencontré personne de la presse à la sortie de cette CDAC puisque quand je suis sorti, je me suis arrangé pour ne pas voir Monsieur DELESPIERRE, je tenais à le préciser, donc, je n'ai rien dit à la presse. Ah non franchement.

Alain GEST :

Bon écoutez, si vraiment ça pouvait avoir comme effet que tout le monde comprenne bien qu'il faut être vacciné de DELESPIERRE et de ne pas s'adresser à lui, venez participer j'ai créé un club, le premier dans ce domaine, et je ne regrette pas de l'avoir fait, vous avouerez que vraiment pour le Pôle Métropolitain, il ne nous facilite pas la tâche. Brigitte et puis, Pierre.

Brigitte FOURE :

Je peux vous ajouter qu'il y a pire avec Christophe BERGER que j'ai interdit de mairie depuis plus d'un an parce qu'il a, à plusieurs reprises, violé le secret du OFF. Ce n'est pas sans conséquence de la part du Courrier Picard, parce que le secrétaire de rédaction et la rédaction en chef, n'a pas jugé utile de réagir.

Alain GEST :

Pierre ?

Pierre BOULANGER :

Je connaissais déjà fort bien le courrier Picard en étant à Moreuil mais j'ai découvert DELESPIERRE en rejoignant Ailly sur Noye, mais on a beau être vacciné, il fait des piqûres de rappel tous les jours dans le journal donc c'est nous qui nous vaccinons. Parce que là encore, récemment, il transforme un problème d'élus, conscient du danger, en problème d'homme à homme quoi, ce qui n'est pas du tout le sujet. Je n'ai rien à faire de cet homme.

Alain GEST :

Vous savez il n'y a qu'une solution dans ces cas-là. Il n'y en a pas deux, il ne faut pas lui parler mais de toute façon, c'est un, j'ai du mal à utiliser le mot journaliste, pour ce type-là, mais c'est quelqu'un qui arrive avec une idée d'articles et que quoique vous lui disiez, écrira ce qu'il a décidé d'écrire. Donc ce n'est pas la peine de lui répondre, voilà. Patrick DESSEAUX, je crois, avait demandé la parole.

Patrick DESSEAUX :

Je ne vais pas remettre de l'huile sur le feu mais je regrette de ne pas avoir réagi tout à l'heure sur le PCAET. Je n'ai pas réagi, parce que d'une part, je pensais que Mr BEAUVARLET allait le faire, notamment sur la liste qui avait été souhaitée, ce que je voulais dire au sujet du PCAET, c'est qu'Amiens Métropole travaille dessus depuis quelques années et j'en avais la charge qu'a Mr BEAUVARLET aujourd'hui au niveau du Pôle Métropolitain. Ce que je veux dire également, c'est que l'ensemble des Collectivités qui siègent maintenant au niveau du Pôle Métropolitain vont bénéficier, notamment du travail qui a été fait, par Amiens Métropole qui a été fait pendant de nombreuses années. Il faut savoir que le PCAET, le plan Climat notamment, est arrivé pratiquement, au niveau d'Amiens Métropole, au stade final. Tous les services ont travaillé depuis des années, nous avons listé un maximum de travail réalisé comme la, tout à l'heure on ne l'a pas évoqué, thermographie aérienne, tous ces éléments-là, les économies, l'ordre qui a été mis en place, il y a énormément de travail effectué par Amiens Métropole dont nous allons maintenant bénéficier puisque j'ai

proposé, d'ailleurs, à Mr BEAUVARLET des échanges, je suis désolé, mais à la commission que tu avais organisé, je n'ai pas pu être présente, mais des échanges justement avec les services d'Amiens Métropole de façon à ce que l'on puisse reprendre et non pas faire de doublon avec un travail qui a déjà été fait par Amiens Métropole au Pôle Métropolitain, voilà. Je ne l'ai pas ouvert tout à l'heure, je ne l'ai pas dit, parce que je pensais que Mr BEAUVARLET allait l'évoquer mais je ne peux pas laisser conclure cette réunion sans évoquer cette situation.

Alain GEST :

Merci de ces précisions, mais en plus, c'est la même personne qui s'en occupe, en l'occurrence, Marie COLLONVILLE, donc la transition devrait se faire sans difficulté. N'est-ce pas Marie ? Voilà, je ne l'ai pas forcé à dire Oui, vous avez vu.

On termine par la vidéo si vous le voulez bien.

[VIDEO 1.55.25.]

Alain GEST :

Bon voilà en regardant la vidéo je me disais que si on n'avait pas eu de problèmes techniques et qu'on l'aurait présenté en début de séance, ça aurait anticipé la question de Claude DEFLESSELLES sur à quoi ça sert un Plan Air Energie ? Tu vois, il y a des mises en pratique que l'on peut imaginer. En tout cas, c'est un bel exemple qu'a mené Somme Sud-Ouest et encore une fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, ça peut inspirer, un jour, d'autres dans la démarche.

Oui Alain.

Alain DESFOSES :

Je découvre le film, je ne l'avais jamais vu, donc je le trouve très bien. C'est un film qui a été tourné avant les gilets jaunes, mine de rien, à l'origine, les gilets jaunes, le problème c'est celui-là, c'est la mobilité quoi. Et simplement pour vous dire, qu'actuellement à la Com de Com, les Vice-Présidents rencontrent les conseillers municipaux par groupe de 6 communes et on expose le Plan de Mobilité Rurale, alors, la communication, vous savez comme moi que c'est extrêmement compliqué, et les élus, plus ou moins, découvrent mais ils sont néanmoins séduits par le projet. Voilà, je pense qu'on est sur la bonne voie, qu'il faut vraiment qu'on s'approprie pleinement ce problème.

Alain GEST :

Ok, plus d'autres questions ? Ah oui Frédérique, le représentant du Conseil de Développement qui, déjà me rappelle que je devais excuser son président intérimaire aujourd'hui, c'était ça pour lequel vous vouliez intervenir non ?

Jean-Michel DANIEL :

Oui merci Président de souligner l'absence d'un autre Président qui est du Conseil de Développement, Pierre-Marie. Donc, je pense que c'est en accord avec Frédérique CHARLEY, et surtout, Jean-Jacques STOTER, qui n'est pas là aujourd'hui, nous avons eu disons le 31 janvier, deux parties de réunions, deux morceaux de réunions, une première avec Jean-Jacques STOTER, Pierre-Marie THOBOIS, Hugues MINI et Philippe LORENZO pour examiner l'ensemble de ce qu'est le Conseil de Développement et de comment il allait fonctionner, chose qui était déjà établie, mais c'est la partie officielle que je pense, à un moment donné, Jean-Jacques STOTER vous restituera ou l'a déjà fait, auprès des Présidents, ces collègues Vice-Présidents.

Le deuxième point, c'est l'après-midi, on a eu une réunion plus particulière, puisque Philippe LORENZO, notre trésorier avait préparé un budget primitif aussi de son côté, donc, à titre indicatif, nous aussi, on fait des économies que je ne crois pas négligeables, puisqu'on avait établi un budget à 26.000 € et vous l'avez entendu, il est réduit à 10.000 € bon c'est pour dire, qu'on est bien dans le Pôle, on travaille, bien que depuis 2006, on n'était pas absent. Le deuxième point, qui est important aujourd'hui et qui est sous votre réserve, Président, et aussi de celui de Frédérique CHARLEY, on a arrêté une date de lancement du conseil de développement. Je crois que c'est l'effet d'annonce, donc, je ne sais pas si c'est Frédérique qui doit dire...

Alain GEST :

Il n'a pas l'exclusivité, allez-y

Jean-Michel DANIEL :

Si vous voulez, on se dirige vers quelque chose d'assez réduit qui sera de l'ordre de ce que vous avez fait pour les assises du Pôle. On a une date qui est à peu près du 16 avril qui peut être déplacée, par rapport à la présence du Président. On accueillerait vers 12h les membres du territoire, ceux que vous les Présidents d'EPCI, vous avez désignés, c'est-à-dire 5 par EPCI et Amiens Métropole, 10. Jean-Jacques STOTER, Pierre-Marie THOBOIS les accueilleraient, de manière à ce qu'ils prennent connaissance comme vous l'avez fait également le 21 décembre, passé le temps du midi à mieux se connaître entre soi, puisque on ne cache pas que le 21 décembre ça a été très utile et très intéressant, la deuxième partie, le deuxième collègue, qui est non pas, les experts mais qui est le collège des décideurs du Pôle Métropolitain, ça peut être la CCI, le CHU, entre autres, ça peut être un certain nombre de partenaires, du Pôle emploi, pour ne pas le nommer, je regarde Madame THIEBAUT particulièrement, et là, on les accueillerait vers 14h-14h30 et ces personnes, bien sûr, il y aurait votre Présidence, Monsieur GEST, Jean-Jacques STOTER, Pierre-Marie THOBOIS donc c'est le côté officiel d'installer les deux collègues. Et ce qu'on espérerait, c'est qu'aux termes de ce temps, je prends un exemple, la Présidente de la CCI dirait « OK moi je m'engage dans le Pôle Métropolitain et comment ? ». Par contre, ces personnes seront appelées au fil de vos commissions d'élus et nous, on espère qu'on participera, je crois que ça a commencé avec Monsieur AMARA, et ça va continuer avec le PCAET, et nous, on aurait des personnes désignées par ces grands décideurs qui pourraient être appelés des contributeurs dans les différentes commissions. Voilà Président.

Alain GEST :

Merci de la restitution, ça me permet d'excuser Jean-Jacques STOTER au passage, qui n'était pas là aujourd'hui, Emilie veut donner une précision.

Emilie LERIVEREND :

Juste au niveau du 16 avril, il y a eu d'autres dates envisagées et on doit se rapprocher de votre secrétariat et du secrétariat de Monsieur STOTER pour avoir la date, mais le 16 rien n'est fait encore.

Alain GEST :

L'idée c'est de faire ça en avril.

Emilie LERIVEREND :

Deuxième quinzaine d'avril.

Alain GEST :

Voilà. On en a terminé. Et bien je vous libère.